

*Initiatives ministérielles*

nier, la juge Reed de la Cour fédérale du Canada a dit que la suppression du service de traversiers devait être sanctionnée par une modification constitutionnelle. Jusque-là, nous sommes d'accord. Cependant, la juge n'a pas donné d'instructions à la Chambre des communes quant à la formulation de la résolution qui prévoirait cette modification.

Beaucoup d'entre nous estiment que ce n'est pas la bonne façon de procéder pour modifier la Constitution, je le répète, mais si le gouvernement doit le faire, il devrait reformuler sa résolution sans préciser de quelle façon la liaison continue avec le continent serait assurée. Pour être très clair, la modification devrait tout simplement promettre une liaison continue avec le continent, point.

De cette façon, le gouvernement aurait la latitude voulue pour choisir un mode de transport moins coûteux dans l'avenir, tout en menant à bien son projet de pont actuel.

En l'occurrence, le gouvernement du Canada n'engagerait pas toutes les provinces à fournir un raccordement permanent en tout temps et à n'importe quel prix, et le Canada ne serait pas légalement tenu de fournir à la fois un pont et un service de traversiers.

Mais même si cet argument juridique est important, ce n'est pas sur lui qu'est fondée notre opposition à cette résolution. Elle s'appuie sur une considération beaucoup plus profonde qu'une simple subtilité juridique. La Constitution du Canada définit les relations entre les provinces et le gouvernement fédéral. La formule de modification est le moyen dont nous disposons pour redéfinir ou modifier ces relations. Si nous les redéfinissons, nous devons nous assurer de prendre en considération toutes les parties. Nous voulons tenir compte de chacune d'elles pour qu'elles continuent d'entretenir de bonnes relations entre elles. Ce ne sont pas les subtilités juridiques, mais les relations qui sont la pierre angulaire des pays. Il faut donc préserver ces relations à tout prix, notamment à ce moment-ci de l'histoire canadienne, sinon ce sera la fin de la fédération.

Le Parti réformiste du Canada estime qu'il existe une meilleure solution pour préserver les relations à l'échelle de notre pays et mettre à profit la sagesse de chaque Canadien. Cette solution permettrait à la population de ratifier une modification à la Constitution dans le cadre d'un processus qui part de la base, et non pas du haut de la pyramide comme c'est le cas aujourd'hui; chaque Canadien que la question intéresse pourrait participer à l'élaboration des ententes constitutionnelles et avoir finalement son mot à dire lors d'un référendum.

Le gouvernement procède aujourd'hui comme il l'aurait peut-être fait il y a 50 ans, en adoptant simplement une résolution demandant à la Grande-Bretagne de modifier l'AANB. Cette façon de procéder n'est plus acceptable pour les Canadiens.

Je pense à l'Empire romain. Avant d'entreprendre quoi que ce soit d'important, les Romains priaient le dieu Janus. Janus était un dieu à deux visages qui regardait à la fois le passé et l'avenir. Les Romains espéraient que ce dieu les guide et leur fasse voir leurs erreurs du passé pour éviter de les répéter dans l'avenir.

• (1255)

Ce dieu-là est passé dans les livres d'histoire avec l'Empire romain, mais je crois que nous pouvons apprendre quelque chose de ce concept. Quand il s'agit de modification à la Constitution, si nous ne tenons pas compte de ce que nous avons connu ces dernières années, nous faisons une grave erreur à la Chambre des communes.

Les électeurs canadiens ne tolèrent plus les politiciens qui sont atteints de ce qu'on appelle la fièvre outaouaise dès qu'ils sont élus. Cette maladie produit entre autres symptômes, comme nous l'avons déjà dit, une ouïe sélective, une mémoire défaillante et l'incapacité de discerner le simple bon sens des Canadiens ordinaires. La fièvre outaouaise a tué un gouvernement et un parti national il y a quelques mois à peine. Le gouvernement actuel n'a-t-il pas tiré la leçon des erreurs des conservateurs?

Je crains vraiment que la Chambre et le gouvernement actuel ne s'embarquent dans un programme législatif, incluant ces modifications à la Constitution, qui présente les premiers symptômes de la fièvre outaouaise.

Le ministre des Finances parle en effet d'éliminer les échappatoires fiscales et d'élargir l'assiette fiscale dans le budget qu'il va bientôt présenter. Il donne une apparence agréable à une vilaine réalité en disant que les Canadiens souhaitent voir instaurer une équité accrue dans le régime fiscal, ce qui est simplement une autre façon de dire que le gouvernement veut faire cracher les contribuables. Cela, au moment où ces derniers supplient le gouvernement de cesser de les pressurer pour commencer à les écouter quand ils lui demandent de réduire ses dépenses.

Sur un autre point, beaucoup d'électeurs, dont notamment ceux de Markham—Whitchurch—Stouffville, réclament le droit de révoquer leur député, mais leurs appels tombent dans les oreilles de sourds. Nous ne voyons rien venir concernant ce droit de révocation. Pourquoi cela? Comment se fait-il que personne n'écoute ces appels?

Nous voyons maintenant le gouvernement promettre également une autonomie gouvernementale mal définie pour les autochtones, même après que les Canadiens eurent rejeté complètement l'Accord de Charlottetown. Comment est-ce possible?

Le gouvernement a beaucoup d'avance sur les électeurs. Peut-être même qu'il fait la course sur une piste différente, je ne sais pas. La Chambre doit cesser de faire avancer uniquement le programme du gouvernement et se mettre à faire avancer à grands pas le programme des citoyens.

Il n'est pas étonnant que les Canadiens aient une attitude négative envers les gouvernements en général. Si le gouvernement ne veut pas écouter les Canadiens et assainir les finances publiques, comment peut-on croire qu'il agira avec sagesse en matière constitutionnelle, à propos de questions qui sont à la base de la Chambre des communes?

La Constitution a été la source de beaucoup de maux inutiles dans notre pays. Cela a commencé avec son rapatriement en